



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture de la Moselle

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

ARRETE

n° 2019 - DCL/4 - 35 en date du

- 4 MARS 2019

Portant modification de la nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Moselle.

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
- Vu** le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Didier MARTIN en qualité de préfet de Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-DCL/4 du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de Moselle ;
- Vu** l'ordonnance modificative du Tribunal de Grande Instance de Thionville concernant la désignation du délégué du tribunal de la commune de Roussy le Village ;
- Vu** les demandes de modification de la commission de contrôle présentées par les communes de Clouange, Farébersviller, Lemberg, Mey, Morhange, Rombas et Terville ;
- Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté préfectoral n°2019-DCL/4 du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de Moselle est modifié comme suit :

Annexe communes de moins de 1000 habitants

| Communes | Canton | Conseiller Municipal | Délégué de l'Administration | Délégué du TGI |
|-------------------|----------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|
| MEY | Le Pays Messin | HARMAND François | MANDOUX Sigrid | CARILLET Laurence |
| ROUSSY-LE-VILLAGE | Yutz | BRIEF Grégory | CLAUSSE Michel | ZEIMETH Roland |

Annexe communes de plus de 1000 habitants
ou communes de plus de 1000 composées selon l'article L.19 VII

| Commune | Canton | conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges | conseillers municipaux de la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges | conseillers municipaux de la 3ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges |
|----------------|-----------------------|--|---|---|
| CLOUANGE | Hayange | LICATA Angèle IFFLI Emmanuelle LEICHTNAM Maria | PEPLINSKI Céline | CECERE Antoine |
| FAREBERSVILLER | Freyming Merlebach | GARELLI Béatrice N'DIAYE Pierre ANANICZ Marie-Jeanne | SAVALLI Vito GULDAL Serafettin | |
| LEMBERG | Bitche | AMEREIN Christian OSWALD Sabine NIRRENGARTEN Monique | OBERHAUSER Philippe | SCHAEFFER Paul |
| MORHANGE | Sarralbe | VITOUX Pierrette KREMEUR Marie-Reine BARROY Mélinda | BITTE Claude STINCO Christian | |
| ROMBAS | Rombas | KEUVREUX Anita KREBS Bernard LINARES Maria | LORENZINI Marina | ACERENZA Térésa |
| TERVILLE | Thionville | ZIEGLER Damien NALEPA Danièle CAILLET Guylaine | DELON Jean-Michel LAURENT Nadine | |

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le

- 4 MARS 2010

Le Préfet,



Didier MARTIN